



Auch, le 22 mai 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Egalité femmes-hommes : Le Conseil départemental du Gers poursuit son engagement et présente son rapport annuel 2024

À l'occasion de l'Assemblée départementale du 22 mai, Chantal Dejean-Dupèbe, conseillère départementale déléguée à l'égalité femmes-hommes, a présenté le rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

Établi conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et au plan d'action égalité professionnelle 2024-2026, ce rapport dresse un état des lieux des actions menées par le Département et des progrès réalisés en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.

Le rapport met en avant plusieurs avancées concrètes portées par la collectivité. Les femmes représentent aujourd'hui 60 % des effectifs permanents du Département. De nombreuses initiatives ont été déployées ces dernières années, parmi lesquelles le label « Gers Égalité », le réseau « Réseaulument Égalité », les actions de sensibilisation dans les collèges, l'exposition « Post'her » ou encore le relais de la flamme olympique organisé dans le respect de la parité.

Le Département poursuit également son action à travers ses référents Égalité, sa cellule de signalement des violences et discriminations, ainsi que son soutien au sport féminin.

Si ces actions traduisent une volonté forte et des engagements reconnus, le rapport souligne également plusieurs points de vigilance. Des écarts de rémunération persistent encore entre les femmes et les hommes dans certaines filières et catégories d'emploi. Les femmes restent sous-représentées dans les postes de direction, malgré leur majorité au sein des effectifs, et des différences d'accès à la formation demeurent, notamment pour les agentes de catégorie C.

Le rapport met également en lumière la persistance d'une répartition genrée des métiers, avec une forte présence féminine dans les secteurs du soin et du social et une sous-représentation dans les filières techniques. Enfin, les situations de violences, menaces et intimidations touchent davantage les femmes, confirmant la nécessité de poursuivre les actions de prévention et d'accompagnement.

À travers le plan d'action 2024-2026, le Conseil départemental entend poursuivre et renforcer son engagement autour de plusieurs priorités : la réduction progressive des écarts de rémunération,

une progression vers davantage de parité dans les emplois de direction et un accès plus égalitaire à la formation professionnelle.

Le Mot de Chantal Dejean-Dupèbe, conseillère départementale déléguée à l'Égalité Femmes-Hommes

« Le Département du Gers fait des efforts sincères et reconnus. Notre responsabilité d'élus est de transformer cette volonté en résultats tangibles. Nous pouvons être fiers de ce qui a été construit. Et nous pouvons, ensemble, aller plus loin, avec davantage d'ambition pour affirmer une plus grande justice sociale. Parce que l'égalité n'est pas une valeur qu'on déclare une fois : c'est une réalité qu'on construit, à chaque rapport, à chaque délibération. »